

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 AOÛT 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 11 août 2014 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroix, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

SONT ABSENTS :

MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller

Assistance : 5 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

14-08-153

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

14-08-154

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2014

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroix
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2014 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

14-08-155

5. Croix-Rouge – Cotisation annuelle selon l'entente et le renouvellement

CONSIDÉRANT que l'entente de la Croix-Rouge était pour une période de trois ans et que août 2014 à juillet 2015 concerne la deuxième année de l'entente;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge offre ses services pour les sinistres mineurs et/ou majeurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'engager à verser une contribution annuelle à la campagne collecte de fonds de la Croix-Rouge, pour toute la durée de l'entente, et qu'il en coûte seulement 0,15 \$ per capita, soit 301,20 \$ pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 301,20 \$ représentant la contribution annuelle;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-08-156

6. ADMQ – Inscriptions au colloque de zone 2014

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec invite les secrétaires-trésorières pour le colloque annuel du 18 septembre 2014 à la station du Mont Gleason dans la municipalité de Tingwick;

CONSIDÉRANT que des sujets d'intérêts municipaux seront traités en ateliers par des professionnels expérimentés;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue de leur permettre d'améliorer leur qualité de travail;

CONSIDÉRANT que les frais pour deux inscriptions sont de 200 \$ sans taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisées à participer sans perte de salaire, à la formation du 18 septembre 2014;

QUE tous les frais d'inscription soient entièrement remboursés par la municipalité ainsi que les frais de déplacement;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-08-157

7. Les Entreprises d’électricité D.A. inc. – Paiement pour l’entrée électrique du panneau d’affichage

CONSIDÉRANT que Les Entreprises d’électricité D.A. inc. ont effectué les travaux concernant l’entrée électrique du panneau d’affichage;

CONSIDÉRANT que la facture s’élève au montant de 1 450 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 « Équipement » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-08-158

8. Sylvain Allard Béton et Fissures inc. – Entériner le paiement pour la base de béton du panneau d’affichage

CONSIDÉRANT que Sylvain Allard Béton et Fissures inc. a effectué les travaux concernant la base de béton du panneau d’affichage;

CONSIDÉRANT que la facture s’élève au montant de 4 050 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ENTÉRINER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 « Équipement » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-08-159

9. Entreprises Pierreville Ltée et Emco – Entérinement et paiements pour les travaux d’aqueduc de la rue Lacharité

CONSIDÉRANT que monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, a effectué les travaux d’aqueduc de la rue Lacharité qui consistait à relier le réseau ancienne paroisse avec le réseau ancien village;

CONSIDÉRANT que des pièces d’aqueduc ont été achetées chez Emco et que les services d’Entreprises Pierreville Ltée ont été nécessaires concernant la location de machinerie;

CONSIDÉRANT que les factures s’élèvent au montant de 1 832,44 \$ pour Emco et 2 322,50 \$ pour les Entreprises Pierreville Ltée incluant les taxes applicables;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient également nécessaires et recommandés comme première étape afin de résoudre une partie de nos problèmes de couleur d'eau jaune ou rougeâtre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-12-721 « Infrastructure-aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-08-160

10. Aqua-Data – Paiement pour la réalisation de trois mesures sur diverses conduites du réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT que la firme Aqua-Data a réalisé trois mesures du coefficient d'Hazen-Williams sur diverses conduites du réseau d'aqueduc afin de déterminer les endroits problématiques du réseau;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève au montant de 2 500,71 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-12-721 « Infrastructure-aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-08-161

11. Global électro-mécanique inc. – Paiement pour la deuxième partie des travaux

CONSIDÉRANT que Global électro-mécanique inc. a envoyé sa facture pour la deuxième partie des travaux des stations de pompage et qu'elle s'élève à 16 641 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-526 « Entretien matériel usine » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-08-162

12. Le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu – Renouvellement de la demande d'autorisation pour circuler sur notre territoire (suite résolution 13-09-171)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu demande à nouveau l'autorisation pour circuler sur notre territoire tel qu'approuvé dans la résolution 13-09-171;

CONSIDÉRANT que le trajet est toujours la route des Vingt, la traverse de la route 132, l'ancienne voie ferrée jusqu'à la rue Notre-Dame vers le pont de la 132;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'autorisation déjà accordée par la résolution numéro 13-09-171 et ce, aux mêmes conditions.

14-08-163

13. Assurance-collective – Délégation à la Municipalité de Wickham pour demander des soumissions

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ-CONSULTANT, cabinet en assurance collective, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac délègue à la Municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

14-08-164

14. Bouées sur la Rivière Saint-François – Paiement à la Municipalité de Pierreville pour des travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a envoyé la facture pour l'installation des bouées au printemps tel qu'autorisé par notre résolution 11-12-222;

CONSIDÉRANT que la facture démontre également des travaux supplémentaires concernant le remplacement de toutes les chaînes des bouées;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à 8 903,47 \$ pour la part de la Municipalité de Saint-François-du-Lac dont 2580,28 \$ pour la pose et 6 323,19 \$ pour les chaînes;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-08-165

15. OMH – Adoption des états financiers au 31 décembre 2013 – Régularisation du déficit de 2013 et paiement du déficit prévu de 2014

CONSIDÉRANT que le rapport comptable démontrant la situation financière et le résultat des opérations a été dressé par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » pour la période se terminant au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le rapport indique que la municipalité doit payer un montant de 4 028 \$ pour les exercices financiers antérieurs des résidences, soit 3 050 \$ pour la résidence Lassiseraye et 978 \$ pour la résidence Bruyère;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer le 10 % du déficit approuvé et révisé de l'année 2014 et qu'il représente 694 \$ pour la résidence Lassiseraye et 1 938 \$ pour la résidence Bruyère;

CONSIDÉRANT que le déficit approuvé et révisé de 2014 ne sont que des prévisions et que l'ajustement réel s'effectuera en 2015 lors de l'adoption des états financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier 2013 de l'Office Municipal d'Habitation concernant les deux résidences;

DE PAYER un montant de 3 744 \$ à la résidence Lassiseraye représentant le 10 % de déficit révisé pour l'année 2014 et l'ajustement de l'année 2013 (694 \$ + 3 050 \$);

DE PAYER un montant de 2 916 \$ à la résidence Bruyère représentant le 10 % de déficit révisé pour l'année 2014 et l'ajustement de l'année 2013 (1 938 \$ + 978 \$);

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-520-02-960 « Déficit OMH Bruyère » et 02-520-01-960 « Déficit OMH Lassiseraye » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pascal Thérooux, donne rapport de son comité respectif, soit, le comité des loisirs.

14-08-166

19. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2014

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4654	Accommodeur St-François (Essence camion - Juillet)	347.27
4655	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - juin 2014)	1 448.69
4656	Asphalte expert (Dos d'âne - Rue Lachapelle)	528.89
4657	BPN Environnement (Location 2 Toilettes 1 juin au 1 juillet 2014)	303.53
4658	Buropro Citation (Facturation de copies)	169.99
4659	Réal Cartier chauffage & ventilation inc.(Ent. annuel - édifices mun.)	2 166.28
4660	Certified Laboratoires (Calcium)	362.12
4661	Cherbourg Sanitaire et Emballage (Produits centre communautaire)	363.49
4662	Danis construction inc. (Béton en face du 360 Notre-Dame)	1 667.14
4663	Entreprises Pierreville ltée. (Les) (Location machinerie)	2 111.51
4664	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Achat 3 luminaires et ent. divers)	4 217.87
4665	Environor inc. (Etude pour l'eau potable)	2 874.38
4666	Équipement Raydan (Location équipements et entretien)	1 306.67
4667	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transports)	11.89
4668	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Juillet)	32.00
4669	Hydro-Québec (Eclairage public - Juillet)	1 028.15
4670	Laboratoire d'Environnement SM (Analyse d'eau usée - Juillet)	634.66
4671	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	296.14
4672	Libertevision inc. (Balance sur l'achat du panneau)	15 827.71
4673	Marina MR.B (Essence pour ponton)	801.57
4674	Micro-Experts (Barre d'alimentation pour poste principal)	109.23
4675	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	156.36
4676	9254-8965Qc/Pavage 132 (Pavage / rapiécage)	2 276.51
4677	Pitney Works (Fourniture pour compteur postal)	218.43
4678	Régie Incendie Pierreville - St-François (Interv. - 399 Marie-V.)	254.48
4679	Régie de gestion des matières résiduelles (Collecte - Gros rebut)	700.00
4680	Sayer Richard (Entretien ménager - Juillet)	184.00
4681	SSJB (Les jeudis en chansons)	240.24
4682	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Juillet)	97.34
4683	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	160.00
4684	Piché Paul (Allocation cellulaire - Août)	25.00
4685	Régie d'incendie Pierreville (Quote-part 3/4)	16 846.75
4686	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part-Août)	12 342.33
4687	Industrielle Alliance assurance collective (Ass. collective - Juillet)	1 885.70
4688	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Août 2014)	845.07
4689	John Meunier inc. (Produits usine)	236.42
4690	Pitney Bowes (Location compteur postal - 1 sept. au 31 nov. 2014)	397.58
PPA	RREMQ (Cotisation juillet 2014)	2 179.10
	TOTAL DES CHÈQUES	73 475.39

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

4641	Société Historique Odanak (Adhésion 2014)	114.98
4642	Groupe Ultima Inc. (Assurance Générale)	41 261.00
4643	Fédération Québécoise des Municipalités (Formations M.Yelle)	609.37
4644	Global Électro-Mécanique Inc. (Calibration des postes de pompage)	3 690.70
4645	Allard Lisette (Commission 5% du 01 janv. au 30 juin 2014)	367.25
4646	Sylvain Allard béton et fissures inc. (Base de ciment panneau)	4 656.52
4647	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - juillet 2014)	845.07
4648	Bell Canada (Téléphones édifices - Juillet)	770.42
4649	Société Canadienne Postes (Bulletin municipal et jeudis en chanson)	241.44
4650	Construction S.R.B. (Sciage de bordure de béton - Rue camiré)	566.49
4651	Béton Trio enr.(Trottoir route 143)	793.70
4652	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Juillet 2014)	6 002.07
4653	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Juillet 2014)	2 359.14
	TOTAL DES CHÈQUES	62 278.15

DÉBOURSÉS JUILLET 2014

Salaires Juillet 2014	23 794.53
TOTAL DES DÉBOURSÉS	23 794.53

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2014;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2014 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

20. Période de questions

- Règlement interdisant les camions lourds sur la rue Notre-Dame

21. Conclusion

14-08-167

22. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h35.

Pierre Yelle

Peggy Péloquin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Maire

Secrétaire-trésorière